

CONVOCAATION

Il est adressé le 12 décembre 2023 une convocation aux conseillers municipaux pour la réunion du 19 décembre 2023 à 20H30.

ORDRE DU JOUR

- Délibération Adhésion SACPA
- Délibération Nouvelle dénomination du tableau des voies communales et chemins ruraux
- Délibération sur le marché de la maîtrise d'œuvre Travaux Parking Bibliothèque
- Expertise Assurance sur les dégradations vitres de la salle polyvalente
- Informations et questions diverses

Le maire,

N° 2023/045

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 19 DÉCEMBRE 2023

PRÉSENTS : LECOURT Didier, BORTOLUZZI Robin, BALLON Jean-Raoul, VILLETTE Roger, LAMARCHE Alexandre, TRISCOS D, Mme ANTUNEZ Laëtitia,

EXCUSÉS : MM BALLEREAU É, Mme LECOURT V

ABSENTS : M. CHEVASSUT S, MME MAURIN M

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. BALLON Jean-Raoul

Après lecture, le compte-rendu de la réunion du 7 novembre 2023 est adopté à l'unanimité. Monsieur le maire rajoute à l'ordre du jour une nouvelle délibération pour avoir recours à la mission du bilan professionnel du CDG33.

- DÉLIBÉRATION ADHÉSION SACPA (2023/046)** : Monsieur le maire indique au conseil municipal avoir déjà mentionné l'adhésion de la commune avec la CDCRSG mais qu'il est nécessaire de délibérer de nouveau avec les articles de loi mentionnés.

Délibération adoptée à l'unanimité.

- DÉLIBÉRATION NOUVELLE DÉNOMINATION DES VC ET CR (2023/047)** : La mairie a mis en place un nouvel adressage sur toutes les habitations principales de la commune mais une nouvelle dénomination des chemins ruraux (CR) et voies communales (VC) est nécessaire également.

N° VC	Ancien nom	Nouveau nom	ML	ML CdC
VC1	Des Fenêtres	Impasse des Perdrix Depuis Route des Platanes jusqu'à CR N°5	455	0
Début VC2 + fin VC8	De Lamothe Ancienne RD	Route de Bramefaim Depuis Route de Compostelle jusqu'à Route des Bois	694 + 52	694 + 50
VC3	Impasse du 19 Mars 1962	Impasse du 19 Mars 1962 — Depuis Route de l'Ecole	110	0
VC4	Du Pintre	Route des Alouettes Depuis Route du Château jusqu'à Route du Maquis	2328	2328
VC5	De l'Ecole	Route de l'Ecole Depuis Route de Compostelle jusqu'à Route de Monséгур	413	413
VC6	Du Marès	Impasse des Joncs Depuis Route de La Réole jusqu'à Saint-Sève	300	0
VC7 + VC9	De Lauque De La Forêt	Route des Bois Depuis Route des Platanes jusqu'à Route de Bramefaim	1213 1583	1213 1583
Milieu VC8 + fin VC2	Ancienne RD De Lamothe	Route de Compostelle Depuis Route de l'Ecole jusqu'à Route de Monséгур	2138 362	1960 200
Début VC8	Ancienne RD	Route des Jonquilles Depuis Route du Lavoir jusqu'à Route de La Réole	602	600

VC10	De Courtieu	Route du Marquetot Depuis route du Château jusqu'à Route La Réole	1365	1365
VC11	Du Broc	Impasse d'Auzanet Depuis route de Monségur	460	0
VC12	De l'Auvergne	Impasse du Home depuis Route des Jonquilles	200	0
VC13	CR2 De Seigneuret	Impasse des Palombières Depuis Route de Compostelle sur 170m	170	0
VC14	CR7 de Bigat	Impasse des Chênes Depuis route de Compostelle sur 95m	95	0
VC15	CR15 de Grand Champ	Impasse des Grives Depuis Route des Alouettes sur 250m	250	0
VC16	CR20 de Penquet	Impasse Pinguet Depuis Route de Monségur sur 70m	70	0
VC17	Impasse du 19 Mars	Impasse du 19 Mars Depuis Route de l'Ecole sur 110m	110	0
VC18	CR18 de St-Hilaire à Baleyssac	Impasse des Vignes Depuis Route du Château sur 90m.90	90	0
VC19	CR30 de la Métairie	Impasse Cheval Blanc Depuis D124 sur 140m	140	0
VC20	CR36 de Courtieu	Impasse des Hulottes Depuis Route du Marquetot sur 700m	700	0
VC21	CR37 de Courtieu Ouest	Impasse des Hirondelles Depuis Impasse des Hulottes sur 200m	200	0
VC21	CR de Lavau	Impasse de Lavau Depuis Route de La Réole sur 80m	80	0
VC22	CR40 du Pont	Route des Lilas Depuis Route de l'Ecole jusqu'à Route du Lavoir	90	0
VC23	CR44 de Peyrière	Impasse des Renards Depuis Route des Platanes sur 220m	220	0
VC25	CR49	CR49 depuis Route des Bois	70	0
TOTAL			14560	10406

Adopté à l'unanimité des membres présents.

- DÉLIBÉRATION MARCHÉ MAÎTRISE D'ŒUVRE TRAVAUX PARKING BIBLIOTHÈQUE

(2023/048) : Un aménagement et une sécurisation de l'accès au groupe scolaire est nécessaire : monsieur le maire explique en détail les travaux (stationnement, ralentisseur, espaces verts etc) pour une enveloppe provisionnelle de 50 000 €. Les élus présents donnent leur accord pour la signature de l'acte d'engagement à Monsieur le maire. Adopté à l'unanimité.

- DÉLIBÉRATION RECOURS À LA MISSION DU BILAN PROFESSIONNEL PROPOSÉ PAR LE CDG DE GIRONDE (2023/049)

Un bilan professionnel est nécessaire pour l'avenir de Mme DAL-BO Stéphanie qui, en raison de ses 2 maladies professionnelles invalidantes au niveau des épaules, ne peut plus exercer au poste d'ATSEM ni au service cantine/ménage. Elle est depuis le 27/11/2023 en TPT de 50%. Des informations ont été prises auprès du CDG33 pour la mise en place du bilan professionnel qui s'étalera sur une période de 6 mois en 3 phases pour un total de 30 à 40 heures. Le tarif du CDG33 est de 52€ par heure au 01/01/2024 mais cela peut être directement pris en charge par le FIPHFP grâce à la RQTH de Madame DAL-BO. Adopté à l'unanimité.

- EXPERTISE ASSURANCE SUR DÉGRADATIONS DE LA SALLE POLYVALENTE

Le 28/10/2023, les vitres de la salle polyvalente ont été vandalisées par des jets de galets. Un témoin a vu le responsable ; monsieur le maire n'a pas porté plainte car le parent du fautif a donné ses coordonnées d'assurance pour faire valoir la responsabilité civile. Le dossier a été déposé auprès de Groupama (avec un devis de réparations s'élevant à 3 949 € HT) qui va mandater le passage d'un expert le 5 janvier 2024.

- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- *VŒUX AU PERSONNEL COMMUNAL* / La date du 14 janvier 2024 a été acceptée et il est nécessaire d'établir le menu.
- *INCIDENT DE CHASSE* / Lors d'une battue au sanglier, au LD Au Villotte, il est survenu un incident rapporté au maire par courrier postal.
- *LOCATION DE SALLE MANFÉ* / Suite aux dégâts et vols occasionnés lors de la location de la salle polyvalente du 30 septembre 2023, Monsieur MANFÉ a réglé le remboursement des pertes.
- *HOME D'ACCUEIL* / La nouvelle propriétaire du complexe Home d'accueil est venue se présenter en mairie.
- *OBLIGATION Protection Sociale Complémentaire* / En 2025, les collectivités territoriales auront l'obligation de participer à minima de 50% pour les cotisations prévoyance (maintien de salaire) et en 2026, pour la santé (mutuelle) par agent à 15€ minimum. Le Centre de Gestion va lancer une consultation pour retenir un organisme d'assurance ; il faudra ensuite délibérer après avis du Comité Social Territorial (art. 4 décret n°2011-1474).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures.

Le maire,

Le secrétaire,

Les conseillers municipaux